

Gérard BAILLY est-il un "super menteur" ou un grand naïf ?



Document réalisé par Alain PERNOT
Mise en page Gérard PIARD

Pour sauver l'activité de l'aéroport de Dole-Tavaux, **le Conseil général s'engage**



Réunie le 28 décembre dernier en séance extraordinaire, l'Assemblée Départementale, à l'unanimité moins une abstention, s'est portée candidate au transfert de l'aéroport régional de Dole-Tavaux. Une décision confirmée par un arrêté du Préfet dès le 29 décembre, qui a transféré la propriété de l'aéroport au Conseil général. Explications avec le Président du Conseil général, Gérard BAILLY.

L'ancien président du Conseil général du Jura a-t-il menti aux Jurassiens à propos de l'aéroport de Dole-Tavaux ?

Nous serions effectivement en droit de se poser la question en relisant "*De Vous à Nous*" de février 2007. On retrouve au sommaire de ce numéro du magazine Conseil général du Jura un long article consacré à la reprise de cette infrastructure par le département. Bien entendu, Gérard BAILLY, président en exercice de l'institution, a saisi l'occasion pour vendre son projet aux jurassiens !

**Le transfert de cet aéroport
va-t-il avoir des incidences
financières pour les Jurassiens ?**

Non. Vous vous doutez bien qu'avant de prendre une telle décision, je me suis renseigné, afin de savoir notamment si en tant que propriétaire nous aurions des dépenses supplémentaires. Or, il s'avère qu'aucun investissement important n'est prévu d'ici 10 ans, une note de la Direction Régionale de l'Équipement indique effectivement qu'il s'agit d'une "infrastructure de grande qualité technique et bien équipée", il n'y aura donc d'ici là que les dépenses liées à l'activité courante.

A la question : *"Le transfert de cet aéroport va-t-il avoir des incidences financières pour les Jurassiens ?*, l'ancien président du Conseil général du Jura est catégorique : *"Non. Vous vous doutez bien qu'avant de prendre une telle décision, je me suis renseigné, afin de savoir notamment si en tant que propriétaire nous aurions des dépenses supplémentaires. Or, il s'avère qu'aucun investissement important n'est prévu d'ici 10 ans, une note de la Direction Régionale de l'Équipement indique effectivement qu'il s'agit d'une "infrastructure de grande qualité technique et bien équipée", il n'y aura donc d'ici là que les dépenses liées à l'activité courante"*.

Quelques lignes plus tard, l'élu de Clairvaux réaffirme que *"les Jurassiens n'auront donc pas à supporter une dépense supplémentaire"*.

A l'époque, le Conseil général vient en effet tout juste de se porter candidat à la reprise de l'aérodrome (délibération du 28 décembre 2006).

Moins d'un an plus tard, le 6 décembre 2007, rebondissement, l'assemblée départementale se prononce pour le démontage de la station d'avitaillement des aéronefs située sur la plateforme aéroportuaire. Celle-ci n'est plus conforme aux règlements d'exploitation en vigueur et doit donc faire l'objet d'un réaménagement complet ! Bilan de l'opération, 1 millions d'euros à la charge des contribuables jurassiens !

Que découvrons-nous aujourd'hui ? Que la piste n'est pas en très bon état et que le Conseil général et ses partenaires doivent envisager, en plus des charges de fonctionnement et du déficit chronique de l'aéroport (près de 500 000 € par an), environ un million d'euros pour les investissements liés à la mise à niveau des installations et des bâtiments !

Monsieur BAILLY est peut-être un grand naïf à qui on aurait caché ce type de problèmes ? Pas sûr ! En effet, un rapport, en date du 23 juillet 2006 de l'assemblée plénière du Conseil régional de Franche-Comté (n° 4-4), assemblée au sein de laquelle M. BAILLY a usé ses fonds de culottes entre 1986 et 2001, nous éclaire un peu sur la question.

Que peut-on lire dans ce document ? Ceci : *"Au-delà (...) des investissements qui visent la mise en conformité de la plateforme, les investissements qui devront être réalisés pour son maintien en état de fonctionnement sont estimés à 3 M€ sur les 15 années à venir, soit en moyenne 0,2 M€ par an (...)"*. Ce n'est pas tout, ce rapport, décidément fort instructif, nous apprend également que la loi sur l'eau s'applique à l'aéroport de Tavaux depuis 1996 suites aux travaux d'allongement de la piste. Le document précise que *"seul un diagnostic peut permettre d'évaluer les dépenses liées à cette mise en conformité"*.

En parcourant ce document on apprend par ailleurs que *"le site de l'aérodrome inclut une zone relevant du Ministère de la défense dans laquelle sont situées des cuves à carburant et des bâtiments désaffectés. A ce jour, aucun diagnostic n'a été effectué pour évaluer le niveau de pollution des sols et des bâtiments. Le Ministère de la défense, sollicité par la Région, ne s'est pour l'instant engagé ni à mener cet audit, ni à planifier la dépollution"*. Intéressant !

Dernière précision donnée par ce rapport : *"Le Syndicat intercommunal des eaux du Recepage a mis en service en 2000 un puits de captage d'eau potable situé sur l'emprise de l'aérodrome et qui lui fournit plus de la moitié de son volume d'eau. A ce jour, il n'existe pas d'arrêté préfectoral autorisant ce puits et en conséquence, aucun périmètre de protection n'est défini. La reconnaissance juridique du puits entraînera la restriction de certaines activités sur un périmètre donné. Des mesures de protection supplémentaires devront être envisagées dont il est impossible d'évaluer l'ampleur et le coût"*.

La seconde page de ce rapport de l'assemblée régionale indique que *"les dépenses pour maintenir en état la plateforme s'élèvent au minimum à 3,4 M€ sur les 15 prochaines années, auxquels il faut ajouter le déficit annuel de 0,5 M€. Les incertitudes qui demeurent sur des points liés à la sécurité et au respect des règles en matière d'environnement ne pourront que venir accroître ces dépenses"*. Le doute n'est guère permis !

Un autre document, daté du 6 décembre 2006, soit deux mois avant les affirmations de Gérard BAILLY et portant le logo du Conseil Economique et Social (CES) de Franche-Comté, institution au sein de laquelle M. BAILLY a aussi usé ses fonds de culottes entre 1983 et 1986 jette un peu plus le trouble. Il s'agit d'un avis du CES sur le rapport 4-4 et intitulé : *"Transfert de la plateforme aéroportuaire de Dole-Tavaux"*. On peut notamment y lire que *"(...) l'agrément constant donné par la Direction général de l'aviation civile à cette infrastructure ainsi que les investissements importants et réguliers de l'Etat sur la piste et les bâtiments laissent présumer un état conforme aux règles de sécurité. Quand bien même des investissements à hauteur de 3,4 M€ seraient rendus nécessaires sur 15 ans leur montant annuel se monterait à 225 000 €. S'il était ajouté au déficit actuel de 485 000 €, le total serait donc de 710 000 €" !* Instructif non ?



Pour sauver l'activité de l'aéroport de Dole-Tavaux, le Conseil général s'engage



Réunie le 28 décembre dernier en séance extraordinaire, l'Assemblée Départementale, à l'unanimité moins une abstention, s'est portée candidate au transfert de l'aéroport régional de Dole-Tavaux. Une décision confirmée par un arrêté du Préfet dès le 29 décembre, qui a transféré la propriété de l'aéroport au Conseil général. Explications avec le Président du Conseil général, Gérard BAILLY.

Monsieur le Président, pourquoi une telle décision de la part du Conseil général ?

L'acte I de la décentralisation prévoyait le transfert à titre gratuit des aéroports civils appartenant à l'Etat aux collectivités territoriales avant le 1^{er} janvier 2007. L'aéroport de Dole-Tavaux ayant un intérêt régional, comme c'est indiqué sur son fronton, il semblait logique, qu'il soit transféré à la Région. Cependant, le Président du Conseil régional n'en a pas voulu et a décidé, le 12 décembre, contre toute attente, de retirer le rapport qui concernait le transfert de l'aéroport de Dole-Tavaux de sa session budgétaire. Face à cette situation, j'ai décidé de prendre mes responsabilités, j'ai donc proposé que le Conseil Général se porte candidat au transfert de l'aéroport avant le 31 décembre 2006. Car je l'ai dit et je le répète, je ne serai pas le Président qui laissera fermer l'aéroport de Dole-Tavaux.

Quelle est l'utilité aujourd'hui de cet aéroport ?

L'aéroport de Dole-Tavaux dispose de plusieurs atouts. Il est effectivement idéalement placé à proximité : de l'autoroute A39 qui permet d'y accéder rapidement, de la zone d'activités INNOVIA, d'un groupe international : Solvay, et surtout, il est le seul aéroport de ce type en Franche-Comté pouvant être ouvert 24 h sur 24. A

l'heure où on assiste à une mondialisation des échanges, il me semblait donc illogique de fermer cet aéroport, indispensable au développement économique. Il joue également un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, car nous ne pouvons pas nous passer, tant pour le fret postal que pour les urgences médicales de la proximité d'une infrastructure de ce type. Le Conseil Economique et Social Régional (CESR) a d'ailleurs reconnu l'intérêt régional et la pertinence de cet aéroport.

Le transfert de cet aéroport va-t-il avoir des incidences financières pour les Jurassiens ?

Non. Vous vous doutez bien qu'avant de prendre une telle décision, je me suis renseigné, afin de savoir notamment si en tant que propriétaire nous aurions des dépenses supplémentaires. Or il s'avère qu'aucun investissement important n'est prévu d'ici 10 ans, une note de la Direction Régionale de l'Équipement indique effectivement qu'il s'agit d'une "infrastructure de grande qualité technique et bien équipée", il n'y aura donc d'ici là que les dépenses liées à l'activité courante. En l'espèce, j'ai eu l'assurance de certains de nos partenaires actuels : du Président de la communauté d'agglomération de Besançon, de celui de la communauté de communes du Jura Dolois et enfin de la Chambre de

L'aéroport en chiffres

227 hectares : emprise au sol
470 vols pour le trafic postal en 2005
130 vols charters et environ
4 000 passagers par an
5 000 vols d'entraînement
6 500 vols en aviation d'affaires, de loisirs...

commerce et d'industrie, qui m'ont confirmé qu'ils continueraient à financer à nos côtés le fonctionnement de l'aéroport. J'ai bon espoir également que le Conseil Régional maintienne sa participation. Les Jurassiens n'auront donc pas à supporter une dépense supplémentaire.

Et maintenant, qu'allez-vous faire pour cet aéroport ?

Nous allons tout d'abord comme je le disais rencontrer nos partenaires actuels pour formaliser leur participation et en trouver pourquoi pas de nouveaux, car l'aéroport intéresse de nombreuses collectivités et organismes. Nous allons également devoir lancer une DSP (délégation de service public), afin de déterminer le futur exploitant* de l'aéroport qui aura en charge de développer son activité. ■

* Aujourd'hui, l'aéroport est exploité par la CD du Jura.

de VOUS à NOUS

ESPRITS LIBRES 39